



Ottawa, Canada

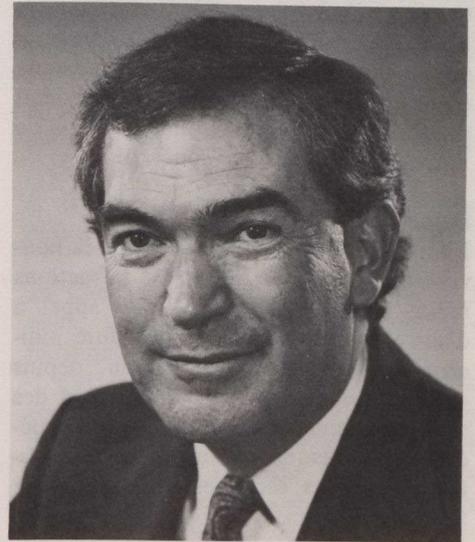
Politique canadienne à l'égard des jeunes contrevenants	1
Budget supplémentaire pour la recherche sur l'énergie	3
Le ministre de la Défense nationale rencontre son homologue américain ..	3
Accord de coopération nucléaire	3
Vers la création de CANAGREX	4
Nouvelles méthodes de production du sirop d'érable	4
Réunion de ministres de l'ACCT	5
Contrat entre Peugeot et Procycle	5
Le télémanipulateur canadien est doté d'un oeil électronique	5
Contact 81	5
Dictionnaire anglais-inuit	6
Coopération université-industrie-gouvernement	6
Économies d'énergie dans les bâtiments de ferme chauffés	6
Un saumon de l'Atlantique pêché près de Montréal	6
Des employés de l'Hydro-Québec travaillent au Cameroun	6
Chronique des arts	7
Nouvelles brèves	8

Politique canadienne à l'égard des jeunes contrevenants

Le solliciteur général, M. Bob Kaplan, a présenté dernièrement à la Chambre des communes un projet de loi sur les jeunes contrevenants qui remplacerait la Loi sur les jeunes délinquants, votée il y a 73 ans, et permettrait d'établir un nouveau système judiciaire applicable aux jeunes, pouvant fournir un processus uniforme, cohérent et équilibré pour traiter du problème de façon à promouvoir le respect de la loi, ainsi que le bien-être du jeune contrevenant et celui de la société. Voici quelques points saillants de ce projet.

L'approche de la Loi est axée sur les trois principes suivants: les jeunes doivent répondre davantage de leurs actes sans en être tenus entièrement responsables étant donné qu'ils n'ont pas encore atteint la maturité; la société a le droit d'être protégée; les jeunes ont les mêmes droits que les adultes en ce qui a trait à l'application régulière de la loi et à un traitement juste et égal, et ces droits doivent être protégés par des garanties spéciales. Ainsi, la Loi a pour but d'atteindre un équilibre raisonnable et acceptable entre les besoins des jeunes et ceux de la société.

Selon l'énoncé de principes que renferme la nouvelle Loi: — les jeunes doivent assumer plus de responsabilité pour leurs actes mais ne doivent pas être tenus d'en répondre de la même manière que les adultes; — pour protéger la société contre ce comportement illégal, les jeunes contrevenants peuvent avoir besoin de surveillance, de discipline et d'autorité; — les jeunes contrevenants ont des besoins spéciaux en raison de leur état de dépendance et de leur degré de développement et de maturité. Ils ont aussi besoin d'aide et de directives; — des mesures de rechange au processus judiciaire officiel devraient être appliquées aux jeunes contrevenants lorsque cette solution est également compatible avec la nécessité de protéger la société; — les jeunes jouissent de droits et de libertés, y compris ceux qui sont énoncés dans la Déclaration canadienne des droits. Plus particulièrement, ils ont le droit de participer aux délibérations qui les concernent; le droit de ne subir que le minimum d'entrave à leur liberté qui soit



M. Bob Kaplan

compatible avec le besoin de protéger la société, leurs propres besoins et les intérêts de leurs familles; le droit d'être informés de tous leurs droits et libertés; — les jeunes contrevenants ne devraient être soustraits à la surveillance de leurs familles que lorsque la surveillance permanente des parents n'est pas indiquée. La Loi reconnaît la responsabilité des parents en ce qui a trait au soin et à la surveillance de leurs enfants. Les parents seront encouragés et, s'il y a lieu, invités instamment à jouer un rôle actif dans les procédures où leurs enfants se trouvent en cause.

Juridiction

La nouvelle Loi s'appliquera seulement aux jeunes accusés d'infractions précises, à l'encontre du Code criminel et d'autres lois et règlements fédéraux. L'infraction



NOUVEAU-BRUNSWICK

générale appelée "délinquance" que la Loi de 1908 a créée pour inclure toutes les infractions des jeunes, y compris les infractions de situation comme "l'immoralité sexuelle et toute forme semblable de vice" sera abolie.

En vertu de la nouvelle Loi, l'âge de la responsabilité pénale sera porté de sept à 12 ans. Les enfants de moins de 12 ans ne seront pas jugés criminellement responsables, ce qui signifie qu'ils ne pourront être poursuivis au criminel pour les infractions qu'ils pourraient commettre. Si un enfant plus jeune commettait un acte nuisible, il pourrait être pris en charge en vertu de la loi provinciale.

Bien qu'il préférerait l'établissement d'un âge maximal uniforme, le gouvernement fédéral hésite à imposer un âge maximal aux provinces, étant donné la diversité des attitudes et des services qu'elles offrent. Par conséquent, en vertu de la nouvelle Loi, l'âge maximal sera de moins de 18 ans, mais, à la demande d'une province, le gouvernement fédéral pourra fixer cet âge à moins de 16 ou de 17 ans dans la province concernée.

Déjudiciarisation

L'un des principes sous-jacents à la nouvelle Loi veut que, pour les infractions moins graves, on puisse faire appel à d'autres mesures que la procédure judiciaire officielle. Il est reconnu, depuis quelque temps, que la comparution des jeunes en cour est souvent inutile, spécialement lorsque d'autres moyens existent déjà dans certaines provinces pour traiter les jeunes. Ces programmes dits de *déjudiciarisation* peuvent faire appel à des services communautaires, des programmes d'éducation spéciaux, du counselling ou des ententes de restitution; leur caractéristique commune réside dans le fait qu'ils sont tous volontaires.

La Loi renferme des garanties intrinsèques pour la protection des jeunes qui sont dirigés vers ces programmes. Et si un jeune préfère comparaître devant le tribunal pour prouver son innocence, il demeure naturellement libre de le faire.

Procédures du tribunal

La nouvelle Loi fixe des normes strictes sur les procédures à suivre. Pour la première fois, les droits du jeune qui vient d'être arrêté ou qui doit comparaître sont clairement énoncés. Plus particulièrement, la Loi prévoit que:

— les parents du jeune doivent être avisés de toutes les mesures prises relativement à

leurs enfants et on doit les inciter ou les obliger, le cas échéant, à assister aux audiences. Ils ont le droit de faire connaître leur avis sur la sentence du tribunal lorsque leur enfant est déclaré coupable; — le jeune a le droit d'être représenté par un avocat à toutes les phases des procédures, y compris lorsqu'on envisage l'application d'un programme de déjudiciarisation plutôt que la comparution devant le tribunal;

— le juge du tribunal des jeunes est obligé de rappeler à tout jeune qui comparaît devant lui les droits dont il dispose en vertu de la nouvelle Loi;

— avant de prendre une décision, le juge peut demander un rapport pré-décisoire. Il s'agit d'une évaluation du cas du jeune et d'une appréciation des programmes et services à la disposition du tribunal pour faire face aux besoins du jeune. Le juge doit demander ce rapport s'il envisage la possibilité de déférer le jeune à un tribunal pour adultes ou de le placer sous garde;

— si le juge est d'avis que le jeune souffre d'une maladie ou de troubles physiques ou mentaux, de troubles émotionnels, d'incapacité d'apprentissage ou de déficience mentale, il peut demander un examen médical, psychologique ou psychiatrique.

Détention et cautionnement

La nouvelle Loi prévoit une procédure précise que la police et les autorités judiciaires doivent suivre lorsqu'elles envisagent la possibilité de détenir un jeune. Ces procédures sont les suivantes:

— les jeunes contrevenants ont le même droit au cautionnement que les adultes. Le tribunal des jeunes disposera des mandats de cautionnement des jeunes en se servant des règles et critères énoncés au Code criminel;

— les parents du jeune doivent être avisés;

— en règle générale, les jeunes contrevenants doivent être détenus à l'écart des délinquants adultes;

— le tribunal des jeunes aura le pouvoir de confier le jeune à la garde d'un adulte digne de confiance s'il apparaît que cette personne peut le surveiller convenablement et répondre de sa présence subséquente devant le tribunal.

Décisions

L'éventail des décisions (c'est-à-dire les sentences rendues par le tribunal des jeunes) prévues en vertu de la nouvelle

Loi est aussi large que flexible. De plus, aucune décision ne pourra avoir de durée indéterminée, contrairement à ce que permettait la Loi de 1908.

Le juge pourra rendre les décisions suivantes:

— accorder un acquittement total;

— imposer une amende d'au plus \$1 000;

— imposer une ordonnance de dédommagement ou d'indemnisation pour des pertes ou dommages matériels, pour une perte de revenu ou pour des dommages spéciaux survenus à la suite de lésions corporelles à la victime de l'infraction. Le

juge qui envisage la possibilité de rendre une telle ordonnance doit tenir compte de la capacité de payer ou de gagner du jeune contrevenant;

— ordonner un dédommagement en nature ou par des services personnels à la victime de l'infraction;

— imposer une ordonnance de service communautaire qui exigerait que le jeune contrevenant exécute une quantité précise de travaux pour la société;

— imposer une période de probation d'au plus deux ans;

— ordonner un placement sous garde continu ou discontinu pour une durée maximale de deux ans;

— imposer des conditions additionnelles qui, selon le juge, sont dans le meilleur intérêt du jeune contrevenant ou de la société comme la confiscation de biens détenus illégalement ou l'interdiction de posséder une arme à feu; et

— rendre toute forme combinée de ces décisions, pourvu que la durée n'exécède pas deux ans à l'égard de quelque infraction que ce soit.

A noter qu'en aucun cas un jeune ne pourrait être soumis à une peine plus grande que la peine maximale applicable à un adulte ayant commis la même infraction.

Audiences publiques

Les audiences du tribunal des jeunes deviendront publiques en vertu de la nouvelle Loi, de façon à ce que non seulement la justice soit rendue, mais qu'elle le soit au grand jour.

Les audiences publiques assurent un examen minutieux et une surveillance publique du système judiciaire applicable aux jeunes. Cependant, le juge aura le pouvoir d'exclure toute personne:

— si cette mesure est, à son avis, dans l'intérêt de la moralité publique, du maintien de l'ordre ou de la bonne administration de la justice;

(suite à la page 8)

Budget supplémentaire pour la recherche sur l'énergie

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Marc Lalonde, a annoncé dernièrement l'approbation par le Conseil du Trésor d'un budget supplémentaire de \$2 259 000 pour la recherche et le développement énergétiques entrepris par des agences du gouvernement fédéral.

“Les fonds additionnels permettront d'intensifier certains travaux en cours et de mettre en oeuvre des projets nouveaux durant le restant de l'année financière 1980-1981”, a dit M. Lalonde.

Il s'agit du premier pas vers l'activation du programme de la recherche et du développement énergétiques du gouvernement fédéral, tels que prévu dans le Programme énergétique national.

Dans le cadre de ce programme, le gouvernement fédéral dépensera \$260 millions en recherche et développement énergétiques, entre 1980 et 1983.

Mise en oeuvre de 16 projets

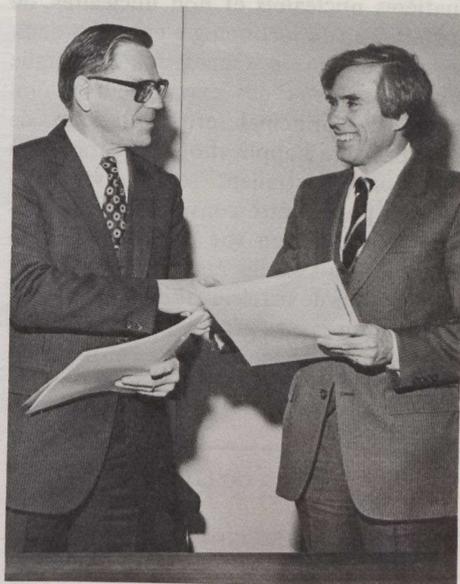
Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR) mettra en oeuvre 15 des 16 projets qui bénéficieront de

fonds supplémentaires cette année. L'autre projet sera entrepris par Transports Canada. Le Bureau de recherche et de développement énergétique de l'EMR s'occupera de la gestion des fonds.

Les fonds fourniront les ressources opérationnelles et le capital requis pour toute une gamme d'activités de recherche et de développement, notamment l'essai des matériaux pour pipeline, l'électricité géothermique, la conversion et l'hydrogénation du charbon, la technologie des sables bitumineux, la technologie des fonds océaniques et l'utilisation de gaz naturel combiné comme combustible pour les véhicules automobiles.

M. Lalonde a déclaré: “Ces travaux de recherche sont liés à deux objectifs fondamentaux du Programme énergétique national, soit la sécurité énergétique par la mise au point de substituts au pétrole (notamment de nouvelles sources de combustibles liquides) et la gestion plus efficace de l'exploitation des ressources dans les régions pionnières des terres du Canada”.

Accord de coopération nucléaire



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan (à droite), serre la main du haut-commissaire de l'Australie au Canada, M. B.G. Dexter, à la suite de la signature de l'accord nucléaire entre les deux pays.

Le Canada et l'Australie ont signé, le 9 mars, un Accord relatif à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Cet accord remplace l'Accord de coopération conclu en 1959 entre les deux pays, concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique, et les négociations qui ont mené à sa signature ont tenu compte des politiques respectives du Canada et de l'Australie en matière de garanties nucléaires.

L'Accord a été signé par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, et par le haut-commissaire de l'Australie au Canada, M. B.G. Dexter.

Comme toutes les ententes bilatérales semblables conclues jusqu'ici par le Canada, l'Accord répond pleinement aux exigences du gouvernement quant aux garanties nucléaires.

Il prévoit notamment l'interdiction de l'utilisation des matières nucléaires à des fins explosives ou militaires, l'application des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), des garanties “d'appoint” au cas où celles de l'AIEA cesseraient de s'appliquer, un consentement préalable des parties à l'égard du retraitement, de l'enrichissement à haut degré et des transferts à des pays tiers, ainsi que des mesures de protection

Le ministre de la Défense nationale rencontre son homologue américain



Le ministre de la Défense nationale, M. Gilles Lamontagne (à gauche), a rendu une visite de courtoisie au secrétaire américain de la Défense, M. Caspar Weinberger, en février. Les deux ministres ont abordé, en particulier, la question de la renégociation du Traité de la défense aérienne de l'Amérique du Nord (NORAD) et celle de la livraison du F-18. En quittant Washington, M. Lamontagne s'est rendu à Saint-Louis, dans l'État américain du Missouri, pour visiter l'usine de McDonnell-Douglas où l'on construit l'avion de chasse F-18. *signé depuis.*

matérielle conformes aux niveaux acceptés internationalement.

L'Accord porte sur les transferts de matières nucléaires et non nucléaires, de matériel et de technologie entre les deux pays. Comme le Canada et l'Australie sont tous deux des exportateurs d'uranium, le principal effet pratique de l'Accord sera l'application des garanties à l'uranium australien se trouvant au Canada pour y être converti en hexafluorure d'uranium en vue de son utilisation ailleurs. Le Canada étant un important exportateur de matériel et de technologie, le transfert en Australie de matériel nucléaire canadien est également prévu.

Vers la création de CANAGREX

“Le rôle de CANAGREX sera d'accroître le volume et la diversité des ventes de produits agricoles canadiens. Il en résultera des revenus accrus pour les agriculteurs et des retombées favorables pour l'ensemble de l'économie”, a déclaré le ministre de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, en annonçant que le Cabinet avait approuvé la mise sur pied de cette société fédérale pour l'exportation des produits agricoles.

M. Whelan a précisé qu'il soumettrait bientôt au Parlement un projet de loi visant la création de CANAGREX.

Aide aux exportateurs

CANAGREX viendra en aide aux exportateurs potentiels en leur offrant, par exemple, “du financement à l'exportation”. Elle pourra en outre effectuer des ventes directes ou passer des contrats avec des entreprises ou des organismes existants.

Les agriculteurs, les associations agricoles, les offices de commercialisation, les transformateurs d'aliments, les gouvernements provinciaux et les autres groupes intéressés collaboreront avec CANAGREX à la vente et à la promotion des produits canadiens à l'étranger.

CANAGREX relèvera directement du ministre de l'Agriculture. La proposition prévoit un Conseil d'administration et un Comité consultatif d'orientation.

Le Conseil d'administration comprendra de neuf à 11 membres, y compris un président nommé par le Ministre. La plupart des membres seront des agriculteurs.

Le Comité représentera l'ensemble du système agro-alimentaire canadien et ses membres seront nommés par le Ministre.

Nouvelles méthodes de production du sirop d'érable

Les producteurs canadiens de sirop d'érable pourraient réduire énormément leurs dépenses en combustible grâce à un nouveau système de fabrication du sirop d'érable.

Selon M. Bruce Riddell, spécialiste des produits de l'érable au ministère de l'Agriculture, les améliorations apportées récemment aux mécanismes de concentration du sucre dans le sirop d'érable pourraient bientôt éliminer la dépendance des producteurs vis-à-vis du pétrole et réduire les coûts de l'énergie à 3 p. cent environ.

Les 10 000 producteurs canadiens de sirop d'érable utilisent un processus d'évaporation dans des bouilloires au mazout pour transformer la sève en sirop, en faisant passer sa teneur originale en sucre de 2 p. cent environ à 68 p. cent. Or, pour obtenir un gallon (4,5 litres) de sirop d'érable il faut faire bouillir environ 157,5 litres d'eau ce qui nécessite neuf litres de mazout.

Nouvelles techniques

Deux techniques actuellement à l'étude (l'osmose inverse et l'évaporation par compression de vapeur) sont les moyens les plus efficaces de réduire la sève, explique M. Riddell.

La première, l'osmose inverse, mise au point au Danemark pour l'industrie lai-



Le mois de mars est synonyme du temps des sucres, temps pendant lequel l'on transforme la sève de l'érable en un bon sirop dans des cabanes semblables.

tière, consiste à filtrer l'eau à l'aide d'une membrane, en recourant à l'électricité seulement pour pomper la sève à travers la machine.

La seconde, l'évaporation par compression de vapeur, repose sur le principe suivant: la vapeur dégagée par la sève en ébullition est pompée à travers un compresseur; elle sert à maintenir l'évaporation. Elle ne demande que l'énergie suffisante pour faire bouillir la sève et assurer le fonctionnement du compresseur.

Pour réduire davantage les coûts tout en menant à bonne fin le processus d'évaporation, les producteurs peuvent utiliser des bouilloires ou évaporateurs alimentés au bois, celui de leur propre domaine, par exemple.

On peut se servir des évaporateurs après la première séparation de l'eau et du sirop pour parfaire la concentration de sucre et donner au sirop sa saveur et sa couleur caractéristiques.

Pour une érabièrre de 7 500 chalumeaux, le coût annuel du chauffage s'élève à \$2 100 environ. Or, les études ont prouvé que l'évaporation par compression de vapeur, combinée à l'évaporation sur bouilloires chauffées au bois, pourrait réduire ce coût à \$70 seulement, soit 3 p. cent des coûts totaux actuels.

“Les nouvelles techniques de concentration du sucre s'adapteront spontanément à la technique de collecte ultramoderne qui permet déjà un gain d'efficacité dans environ la moitié des érabièrres du Québec”, déclare M. Riddell.

Dans le réseau de collecte, connu sous le nom de SYSVAC, les chalumeaux et les seaux traditionnels sont remplacés par des chalumeaux de succion et une tubulure reliée directement au réservoir d'évaporation.

“Ce système présente plusieurs avantages pour l'acériculteur, ajoute M. Riddell. La méthode SYSVAC réduit à 10 p. cent les variations annuelles dans l'écoulement de la sève qui, selon les conditions météorologiques, peuvent atteindre 60 p. cent, et assure une production plus uniforme. De plus, elle nécessite peu d'ouvriers et élimine le gaspillage. La tubulure permet également d'atteindre des endroits difficiles d'accès par les chemins”.

En 1979, la production de sirop d'érable des agriculteurs canadiens s'élevait à 32,7 millions de livres, soit une valeur de plus de \$32 millions.

Réunion de ministres de l'ACCT

La première conférence des ministres de l'Agriculture des pays membres de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) s'est tenue ce mois-ci à Paris.

Le ministre de l'Expansion économique régionale et conseiller auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour les Affaires francophones, M. Pierre De Bané, dirigeait la délégation canadienne. Il était accompagné du secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture, M. Marcel Ostiguy, et du sous-ministre de l'Agriculture, M. Gaétan Lussier.

La délégation canadienne comprenait également des représentants du Québec et du Nouveau-Brunswick, en qualité de gouvernements participants à l'Agence de coopération culturelle et technique.

L'ordre du jour de cette rencontre de deux jours comprenait les problèmes de l'eau, la formation des cadres, ainsi que la coopération et les échanges en matière de diffusion de l'information scientifique et technique. De plus, la rencontre a permis à l'Agence d'orienter et d'élaborer des programmes d'action à l'intérieur de son volet de la coopération technique.

La tenue de cette rencontre faisait suite à une décision prise à la Sixième Conférence générale de l'Agence (Lomé, Togo, décembre 1979). Son but était de favoriser la concertation des efforts et des moyens de tous les membres de l'Agence dans le domaine de l'agriculture, notamment dans les secteurs de la recherche, de la technologie, ainsi que dans celui de la formation.

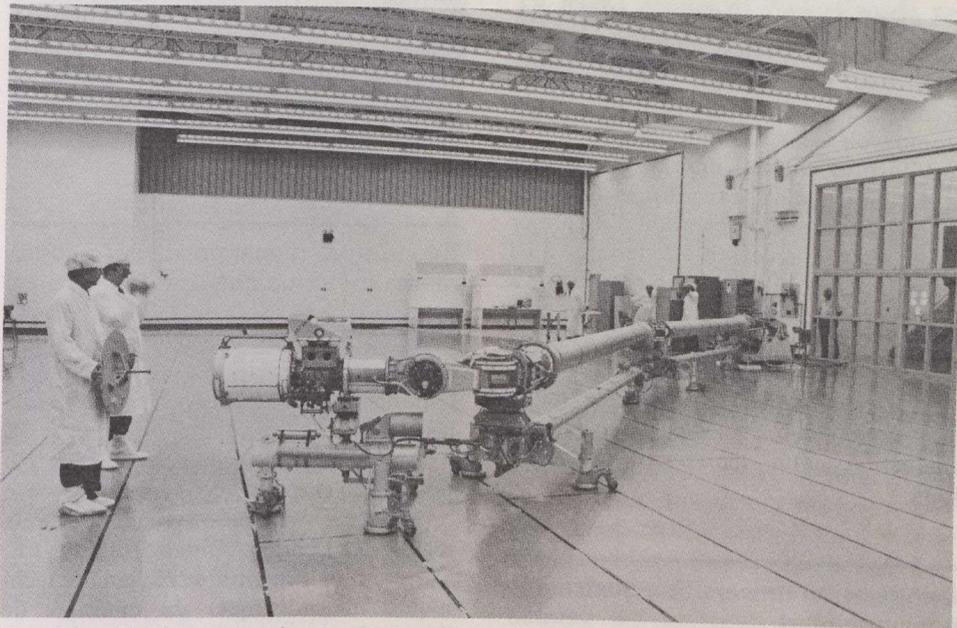
Contrat entre Peugeot et Procycle

Une compagnie de Saint-Georges-de-Beauce (Québec), Procycle, pourrait bientôt obtenir de la société française Cycles Peugeot, un contrat important de fabrication portant sur 100 000 bicyclettes destinées aux États-Unis, annonce André Bouthillier dans *Le Devoir*.

Si l'affaire se réalise, Procycle deviendra le plus gros fabricant de bicyclettes du Canada.

Fondée en 1977, Procycle fabrique 160 000 bicyclettes par an, dont 30 p. cent de marque Peugeot et Vélo Sport. Elle est la seule compagnie nord-américaine à détenir une licence d'exclusivité de Peugeot.

Le télémanipulateur canadien est doté d'un oeil électronique



Le télémanipulateur, ou bras articulé, permettra aux astronautes de la navette spatiale de manipuler leur cargaison.

Deux chercheurs du Conseil national des recherches du Canada ont conçu un "oeil" pour le télémanipulateur de conception canadienne dont se serviront à l'avenir les astronautes de la navette spatiale américaine.

Au cours d'une démonstration devant un groupe de fonctionnaires américains, les scientifiques ont déclaré que l'oeil électronique est un substitut de l'organe humain.

Le bras artificiel appelé télémanipulateur permettra, à partir de la navette spatiale américaine, de placer des satellites en orbite ou de récupérer ceux qui y sont déjà.

Le système élaboré par M. Lloyd Pinkney, ingénieur physicien, et M. Charles Perratt, expert en programmation de machines à commande numérique, est plus précis que l'oeil humain car il n'est pas sujet aux illusions d'optique et il est tout aussi rapide que son modèle. N'ayant pas besoin de mémoires encombrantes, le nouveau mécanisme ne pèse que 11 kilogrammes.

M. Pinkney a eu l'idée de construire un "oeil" pour le télémanipulateur il y a cinq ans, après que la NASA (National Aeronautics and Space Administration) eut demandé au Conseil de recherches de s'attacher à ce projet. Sa contribution a consisté à traiter par ordinateur une combinaison savante de données géométri-

ques; pour sa part, M. Perratt, a transposé une infinité d'équations en programmation.

Contact 81

Afin de renseigner les petites et moyennes entreprises sur les marchés de sous-traitance offerts par les principaux fournisseurs du gouvernement fédéral, auront lieu cette année des expositions-colloques dans plusieurs villes du Canada.

"Ces rencontres sont les plus importantes organisées jusqu'ici au Canada par le gouvernement fédéral, dans le seul but de donner aux petites et moyennes entreprises l'occasion de découvrir des marchés pour leurs produits et services", a déclaré le ministre des Approvisionnements et Services, M. Jean-Jacques Blais, lors de l'inauguration, en février à Vancouver, de la première de ces expositions-colloques, *Contact 81*.

Les expositions présentent des produits ou des illustrations de produits dont les principaux entrepreneurs ont besoin pour exécuter les contrats du gouvernement. Le programme inclut aussi des périodes de discussion et des séances d'information sur les méthodes d'approvisionnement et les programmes de développement industriel du gouvernement.

Dictionnaire anglais-inuit

A l'initiative de l'Association des traducteurs-interprètes inuit, fondée en août 1980, l'on publiera bientôt un dictionnaire anglais-inuit dont le but est de promouvoir la langue inuit.

L'Institut culturel inuit, qui se trouve à Eskimo Point (Territoires-du-Nord-Ouest), finance la préparation d'un projet de manuscrit qui devrait être terminé d'ici six mois. L'on en enverra un exemplaire à plusieurs associations inuit pour qu'elles donnent leurs avis et suggestions avant la préparation du manuscrit définitif.

A l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul dictionnaire anglais-inuit qui est une traduction d'un dictionnaire français-inuit.

Coopération université-industrie-gouvernement

La collaboration entre l'Université Queen's de Kingston (Ontario), la compagnie DuPont Canada et le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) permet une expansion de la recherche faite au Canada dans le domaine des polymères.

A l'aide de subventions importantes de DuPont et du CRSNG, l'Université Queen's s'est procuré un spectromètre de résonance magnétique nucléaire (RMN) valant environ \$335 000. Cet instrument utilise les interactions entre les noyaux et le champ magnétique pour fournir des renseignements précis sur la structure des molécules. La spectroscopie de RMN est particulièrement utile dans la recherche sur les plastiques, domaine d'importance pour DuPont Canada.

Installé au département de chimie de l'Université Queen's, le spectromètre de RMN sera utilisé non seulement par les chercheurs de Queen's, mais aussi par ceux du Centre de recherche de DuPont à Kingston, laboratoire où se fait la majeure partie de la recherche de cette compagnie au Canada.

"Nous considérons que le mécanisme de financement de ce projet (par l'Université, l'industrie et le gouvernement fédéral) est unique au Canada", a déclaré M. Brian Hunter, du département de chimie de l'Université Queen's.

L'Université Queen's a reçu du CRSNG une "subvention spéciale d'appareillage" dans le but de soutenir la collaboration

entre le département de chimie de l'Université et DuPont, collaboration qui s'est amorcée il y a plus de dix ans. La subvention spéciale du CRSNG à l'Université Queen's est un autre exemple des efforts du Conseil visant à encourager la collaboration entre les milieux universitaire et industriel.

Économies d'énergie dans les bâtiments de ferme chauffés

L'utilisation d'un contrôle unique des systèmes de ventilation et de chauffage à l'intérieur des bâtiments de ferme chauffés permettrait d'économiser jusqu'à 32 p. cent de l'énergie utilisée, en évitant une ventilation excessive.

M. R.G. Winfield, agriculteur de la région de London (Ontario) et M. J.E. Turnbull, de l'Institut de recherches techniques et statistiques du ministère de l'Agriculture, ont remarqué que lorsque ces bâtiments étaient dotés de thermostats pour les systèmes de chauffage et de ventilation à deux temps, ceux-ci étaient souvent en opération au même moment. Il en résultait des pertes inutiles de chaleur et d'énergie.

M. Winfield avait déjà conçu en 1973 l'idée d'un thermostat unique qui éliminerait certains des problèmes dus au fonctionnement simultané des deux systèmes. Il fallait encore prouver que l'on économisait ainsi de l'énergie.

Dans le cadre du Programme de recherches et de développement en génie rural (RDGR), le ministère de l'Agriculture a donc alloué des sommes d'argent pour la mise à l'essai d'un système de contrôle unique.

Le bâtiment était déjà doté d'un "radiateur" électrique de 4,8 Kw avec ventilateur et de deux ventilateurs à deux vitesses. On a ajouté au circuit des relais, dont le coût total approximatif s'est élevé à \$100, de façon à garder le plus petit ventilateur continuellement en marche à la plus haute vitesse pour assurer une aération adéquate, mais en évitant que le plus gros ventilateur fonctionne en même temps que le système de chauffage.

Les résultats ont démontré que l'on faisait ainsi une économie d'énergie quotidienne de 4,6 kwh (ou 30 p. cent).

L'utilisation du circuit intégré présente des avantages évidents sans nuire à la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments", a conclu M. Turnbull.

Un saumon de l'Atlantique pêché près de Montréal

Un saumon de l'Atlantique, capturé l'automne dernier dans les rapides de Lachine, près de Montréal, a été identifié par un ichthyologiste de renommée internationale, M. Vianney Legendre, directeur du service de la recherche faunique au ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec.

Le poisson de 77,5 centimètres, pesant presque trois kilos et demi, représente une découverte étonnante.

"La surprise est totale pour tout le monde", déclare M. Legendre. Jusqu'à présent, l'on n'avait jamais noté la présence du saumon de l'Atlantique dans l'histoire de la biologie des eaux de cette région.

Selon M. Legendre, le saumon de l'Atlantique n'a jamais séjourné dans la région de Montréal parce que la température des eaux atteint plus de 21 degrés Celsius en été. Cependant, ajoute M. Legendre, tout indique maintenant que cette espèce est susceptible de passer quelque temps dans la région durant la saison froide.

Les biologistes ont découvert que le saumon avait six ans, qu'il avait vécu trois ans en eau douce, qu'il avait frayé une fois et qu'il avait passé deux ans en mer avant de s'engager dans le Saint-Laurent, et il était prêt à frayer de nouveau, d'où sa couleur foncée.

Des employés de l'Hydro-Québec travaillent au Cameroun

Trois employés de l'Hydro-Québec sont partis pour le Cameroun, le 1er février, dans le cadre d'un programme de coopération entre la Société nationale d'énergie camerounaise (SONEL) et l'Hydro-Québec.

Ces trois employés seront en poste à Edéa, plus précisément au Groupe de production hydraulique (GRPH). M. Régent Lussier sera responsable des équipements mécaniques, alors que M. Adrien Pineault aura la responsabilité des équipements électriques et que M. André Mainguy devient ingénieur adjoint pour le projet d'électrification de la province Centre-Sud.

Les employés de l'Hydro-Québec resteront dans ce pays d'Afrique occidentale pendant deux ans.

La chronique des arts

Remise des prix Anik

Un long métrage tourné spécialement pour la télévision, *War Brides* (Épouses de guerre) a remporté quatre trophées lors de la remise récente des prix d'excellence Anik destinés aux artistes, artisans et productions des deux réseaux de la société Radio-Canada.

L'on a remis un prix Anik pour chacune des catégories suivantes: dramatique, musique, documentaire et journalisme, plus huit prix pour les artisans.

Outre le prix Anik remis à Martin Lavut, réalisateur, et Bill Gough, producteur, pour le meilleur dramatique, *War Brides* a valu des prix à Daisy Lee Bijac pour ses maquillages, à Archie Kay pour ses éclairages et à Gerry King pour le son.

L'Oiseau de feu, de Jean-Yves Landry, qui a décroché le Prague d'or et un Emmy, a remporté un Anik dans la catégorie de la musique. De plus, le jury des artisans a décidé d'accorder une mention spéciale à ce film pour l'ensemble de la production et du travail des artisans.

The Shadow and the Spirit (La Spiritualité des Indiens du Canada), produit à Vancouver (Colombie-Britannique), texte et réalisation de Mike Poole, a attiré l'attention des membres des jurys à deux reprises. Cette réalisation, inspirée d'un thème indien, a obtenu le prix Anik pour la photographie de John Seale et la deuxième place pour les documentaires.

Ten Toronto Street (Le Numéro 10 de la rue Toronto), a remporté la première place et le trophée Anik-Wilderness, tandis qu'une équipe de Calgary (Alberta)



War Brides raconte l'histoire de quatre Européennes qui ont épousé des soldats canadiens après la Deuxième Guerre mondiale.

recevait le prix Anik du journalisme pour ses bulletins de nouvelles diffusés en soirée.

Les prix Anik pour la catégorie "Artisans" ont été remis à Diane Pollack, de Toronto, pour le décor de l'émission *Oscar Peterson and Friends* (Peterson et Compagnie); à Claudette Picard, de Montréal, pour ses costumes de *L'École des femmes* de Molière, à Jonny Amity, de Toronto, pour ses graphiques animés présentés à l'émission *Sesame Street* et à Ron Piggott pour le montage de *The Winnings of Frankie Walls* (Les Victoires de Frankie Walls).

Opéra sur les travailleurs-itinérants

Le réseau anglais de Radio-Canada présentait dernièrement *Harvest*, nouvel opéra de Beverly et Raymond Pannell.

Ces deux compositeurs ont gagné, en 1977, le prix de Salzbourg pour leur oeuvre *Aberfan*.

Pour leur nouvel opéra, ils ont choisi le sujet des travailleurs-itinérants, très souvent exploités, et qui ne jouissent d'aucune protection telle qu'assurance-chômage ou assurance-maladie.

Claude Corbeil, chanteur à la voix de basse originaire de Rimouski (Québec), jouait le rôle de Sebastian, organisateur syndical et directeur d'une troupe ambulante de marionnettistes. Le rôle de sa nièce, Morgan, est tenu par Cindy Girling.

Autrefois, Sebastian s'occupait du sort des travailleurs-itinérants et organisait des syndicats. Mais, avec le temps, il perd de vue sa mission initiale et ne songe qu'à détruire les fermiers; en ce faisant, il détruit Morgan et lui-même ainsi que tous les travailleurs qu'il entraîne dans une grève sans issue pour eux.

Remise du prix Jacqueline-Lemieux

Un danseur-chorégraphe de Toronto, Robert Desrosiers, est le premier lauréat du nouveau prix Jacqueline-Lemieux (voir *Hebdo Canada*, vol. 9, n. 2.)

M. Desrosiers a reçu son prix le 13 février à l'issue du spectacle inaugural du Théâtre-Ballet canadien, spectacle dédié à la mémoire de Jacqueline Lemieux.

Jeune danseur de 28 ans, M. Desrosiers a commencé sa carrière en 1971 avec le Ballet national du Canada. Il a ensuite travaillé successivement avec les Grands Ballets canadiens et le Contemporary Dance Theatre de Montréal, ainsi qu'avec le Ballet Ys à Toronto. Au cours d'un séjour en France en 1973-1974, il s'est produit avec la troupe Félix Blaska. Après une saison avec la Lindsay Kemp Company de Londres et une autre avec le Toronto Dance Theatre, il a présenté, au printemps et à l'automne 1980, un programme de ses propres chorégraphies au Harbourfront de Toronto.

Le prix Jacqueline-Lemieux est attribué sur recommandation de jurys de spécialistes, au candidat le plus méritant de chacun des deux concours annuels de bourses de danse. Il accroit de \$1 000 le montant de la bourse.



L'Oiseau de feu, de Jean-Yves Landry, a remporté le prix Anik catégorie "Musique".

Politique canadienne...

(suite de la page 2)

— si les renseignements communiqués au tribunal risquent d'être gravement préjudiciables ou injurieux pour un jeune présent, qu'il s'agisse de l'accusé, de la victime ou d'un témoin.

Les organes de diffusion devront respecter l'anonymat de tout jeune concerné, qu'il s'agisse de l'accusé, de la victime ou d'un témoin.

Appels

Les jeunes devraient avoir des droits d'appel des décisions qui les touchent semblables à ceux qu'ont les adultes aux termes du Code criminel.

Dossiers du tribunal des jeunes

Tout en visant à tenir les jeunes contrevenants responsables de leurs actes illégaux, les législateurs ne désirent pas que les conséquences des sentences prononcées contre eux soient aussi graves que dans le cas des adultes jugés devant les tribunaux ordinaires. En conséquence, lorsqu'un jeune a purgé toute sa sentence et n'a commis aucune autre infraction pendant une période définie, le dossier sera détruit.

La période exempte d'infraction prescrite par la nouvelle Loi sera de deux ans pour les infractions relevant de la procédure sommaire (infractions qui comportent normalement un emprisonnement maximal de six mois en vertu du Code criminel) et de cinq ans pour les infractions plus graves appelées criminelles. Pendant cette période, les dossiers du tribunal des jeunes pourront être utilisés pour les demandes de cautionnement ou de libération conditionnelle ou pour imposer de nouvelles sentences devant les tribunaux pour jeunes ou pour adultes. Si le jeune est trouvé coupable d'une autre

infraction pendant cette période, son dossier relatif à l'infraction initiale ne pourra, bien entendu, être détruit qu'après une nouvelle période ininterrompue sans infraction de sa part.

La nouvelle Loi dresse une liste des personnes qui peuvent avoir accès aux dossiers avant leur destruction. La divulgation non autorisée constituera une infraction.

Nouvelles brèves

Une semaine culturelle acadienne s'est tenue à Montréal du 2 au 8 mars: lancement de livres acadiens, projection de films, soirée de poésie, expositions et spectacles ont permis de mettre en valeur le développement qu'a connu la littérature acadienne au cours des 20 dernières années et d'en faire connaître l'importance aux Québécois. La semaine avait pour nom *Le Frolic littéraire d'Acadie*, empruntant le mot utilisé autrefois quand des Acadiens se rassemblaient dans un but commun.

Pour sa première participation à un championnat mondial de patinage artistique, la jeune patineuse canadienne de 13 ans, Tracy Wainman, a terminé dixième. Le Championnat s'est tenu au début du mois à Hartford (États-Unis).

La Société pour l'expansion des exportations (SEE) a annoncé la signature d'un accord de financement de US\$18,5 millions en vue d'appuyer une vente de \$23,1 millions réalisée par De Havilland Aircraft of Canada Ltd., de Downsview (Ontario), et destinée à la République-Unie du Cameroun. Cette transaction porte sur la vente de deux *Buffalo DHC-5D*, de pièces de rechange et de services connexes.

Des chercheurs de la Station de recherche du ministère de l'Agriculture, à Sainte-Foy (Québec), ont mené des expériences en laboratoire montrant que les maladies de la luzerne diminuent leur résistance au froid et que le gel favorise le développement des maladies.

Depuis quelques semaines, les personnes sourdes peuvent profiter des conférences qu'organise le Musée des sciences naturelles à Ottawa, grâce à une interprétation gestuelle que donne une assistante-conseillère à l'emploi de la Société canadienne de l'ouïe.

En vertu d'un nouveau contrat, Northern Telecom vendra pour \$60 millions d'équipement de télécommunication à la

République de Corée. Cet équipement sera utilisé pour améliorer et prolonger le réseau de téléphone de la Corée du Sud. (La Presse)

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Colombie-Britannique ont joint leurs efforts pour la mise en oeuvre, dans cette province, d'un programme de prévention du crime qui coûtera plus de \$700 000 au cours des deux prochaines années. La contribution fédérale de \$133 333 doit permettre l'apport d'une aide technique afin de réaligner les ressources communautaires existantes plutôt que d'élaborer de nouveaux services.

En 1980, le bénéfice consolidé non vérifié de la compagnie de téléphone Bell Canada, avant poste extraordinaire, a été de \$2 par action ordinaire, contre \$2,64 en 1979. Pour le dernier trimestre de 1980, le bénéfice, avant poste extraordinaire, a été de \$0,49 par action ordinaire: il était de \$0,62 pour la période correspondante de 1979. Les revenus non consolidés de Bell Canada ont continué d'augmenter à un rythme plus lent que les dépenses. Pour l'année, l'accroissement des revenus provenant des services de télécommunication de Bell représente \$386 millions (soit 13,7 p. cent) contre une augmentation des dépenses de \$335,9 millions (16,3 p. cent).

Une galerie d'Halifax (Nouvelle-Écosse) a payé \$75 000 une oeuvre de Cornelius Krieghoff intitulée *Indiens Hurons*. La toile de 35,5 par 56 centimètres date de 1865. Elle représente une scène d'hiver au lever du soleil avec un groupe d'Indiens Hurons.

La chanteuse canadienne Anne Murray a gagné le prix de la meilleure chanteuse *country* lors de la vingt-troisième remise des prix Grammy, à New York le 25 février. Mme Murray a reçu son prix pour la chanson *Could I have this dance?* (Voulez-vous m'accorder cette danse?).

Robin McLeish, un skieur de Kanata (Ontario), a créé une vive surprise en remportant la descente masculine des Championnats canadiens de ski alpin devant ses coéquipiers de l'équipe nationale, le 26 février à Lake Louise (Alberta). Le skieur torontois Steve Podborski, qui partage le premier rang avec l'Autrichien Harti Weirather au classement de la descente de la Coupe du monde, a terminé septième. Plus tôt dans la journée, Gerry Sorensen de Kimberley (Colombie-Britannique) a remporté la descente féminine, devançant Kathy Kreiner de Timmins (Ontario).

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.